



BUDGET PRIMITIF 2026

SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET VILLE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune brignais.fr

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif de la Ville se présente de la manière suivante :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

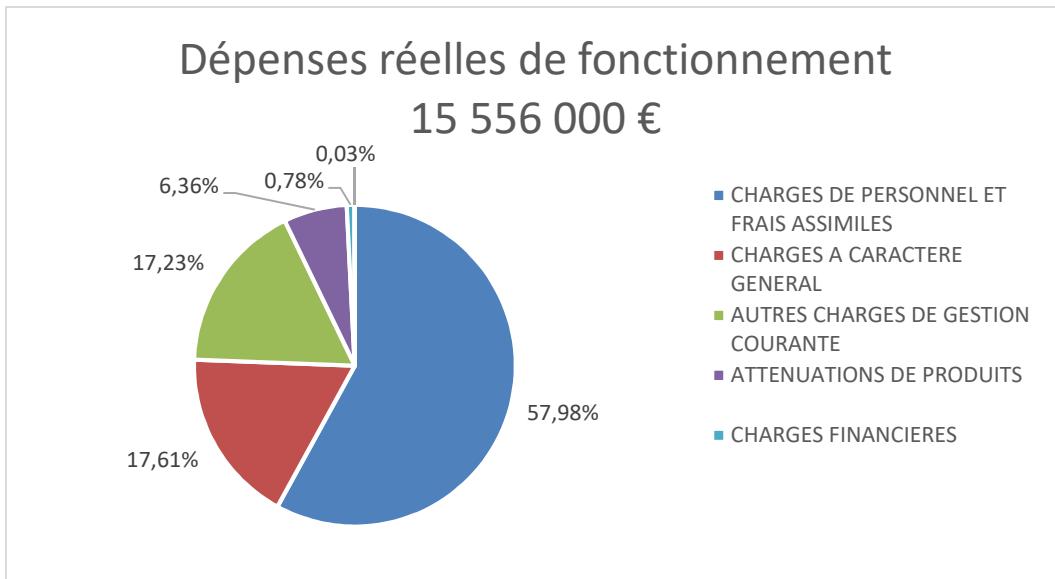
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	17 317 000.00	17 317 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		17 317 000.00	17 317 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 909 000.00	5 909 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		5 909 000.00	5 909 000.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		23 226 000.00	23 226 000.00

I. La section de fonctionnement

A. Les principales dépenses réelles de fonctionnement



1. Les dépenses de gestion des services

a) *Les charges à caractère général*

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures ou prestations de services tels que : énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, fournitures administratives, entretien de matériel et de terrains...

Ces charges sont stables par rapport à l'année 2025 (-0,36%). Elles atteignent donc 2 740 000 € pour l'exercice 2026. Cette enveloppe budgétaire comporte :

- La baisse des coûts d'électricité (- 16 000€) due à la pose de panneau photovoltaïques sur l'école Lassagne
- La non inscription à la biennale de danse (-12 000€)
- Un travail de rationalisation sur nos animations, nos achats de fournitures, l'entretien des terrains et les prestations informatiques.

Face à ces diminutions, des hausses sont à souligner comme les coûts d'assurance dont l'assurance dommage ouvrage de l'école Lassagne, l'entretien des nouveaux équipements sportifs, une prestation exceptionnelle pour le nettoyage des charpentes, l'achat de berceau en crèche privée ou encore les frais pour les dépistages du radon.

b) *Les charges de personnel et frais assimilés*

La masse salariale pour l'exercice 2026 baisse de - 3.32% pour un total de 9 020 000 €.

Parmi les hypothèses retenues, on peut souligner :

- La temporisation de certains recrutements et le non remplacement de certains postes comme le chef de projet innovation digital, et d'agent de communication.
- La baisse de quotité de travail pour les agents d'entretien couplé d'une réorganisation
- La poursuite de la rationalisation du paiement des heures supplémentaires
- La poursuite du plafonnement de la monétisation des comptes épargne temps à 5 jours
- La hausse des cotisations CNRACL et du versement mobilité pour 162 000 €
- L'intégration de 2 agents PPR et d'un agent en surnombre pour 111 000 €

- L'intégration de la tenue des élections municipales 2026 pour 21 000 €

c) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante recouvrent les participations versées aux personnes publiques mais également les subventions attribuées aux personnes privées dont les associations. L'enveloppe globale est en baisse de - 0.89 %, pour un montant global de 2 680 000 €.

Parmi les participations versées aux personnes publiques, on retrouve :

- Les subventions versées aux budgets annexes de la RCAVB, et du CCAS.
Pour le budget de la Régie Culturelle Autonome, la participation de la commune passe à 348 500 € pour 2026.
Concernant le CCAS, la subvention va s'élever à 197 000 €.
- Les participations versées aux syndicats auxquels adhère la commune vont s'élever à 394 000 €.

Concernant les subventions aux personnes privées, essentiellement les associations, celles-ci sont hausses de 58 000 € pour 2026. Elles atteignent 1 056 000 €, en intégrant le Centre social, la MJC et l'École de musique, en dehors des reversements fait à l'école privée Saint Clair dont le forfait a été recalculé en se conformant à la réglementation avec pour base le coût d'un élève dans le public et l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans.

2. Les autres dépenses

a) Les atténuations de produits

Il s'agit :

- du prélèvement réalisé par l'Etat sur les communes qui n'atteignent pas le seuil de 25% de logements sociaux. Pour 2026, le prélèvement de l'Etat est estimé à 60 000 €.
- du fonds de péréquation intercommunal et communal géré par l'Etat. Ce prélèvement est basé sur le potentiel fiscal par habitant de la commune. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2026, il est simulé un versement à hauteur de 630 000 €.
- Du Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) qui est un prélèvement effectué par l'Etat à hauteur de 300 000 € pour participer au redressement des finances de l'Etat.

b) Les charges financières

Les charges financières de la commune sont en baisse de 32.22 % en lien avec l'ajustement de la dette suite à l'extinction de deux prêts en 2025.

Le « panier » de l'encours de dette est en faveur des prêts à taux fixes pour 61% (4 prêts), les prêts à taux variables représentant 39% (2 prêts). Au 1^{er} janvier 2026, la commune a un encours s'élevant à 7 177 223.23 €, soit 574 € par habitant.

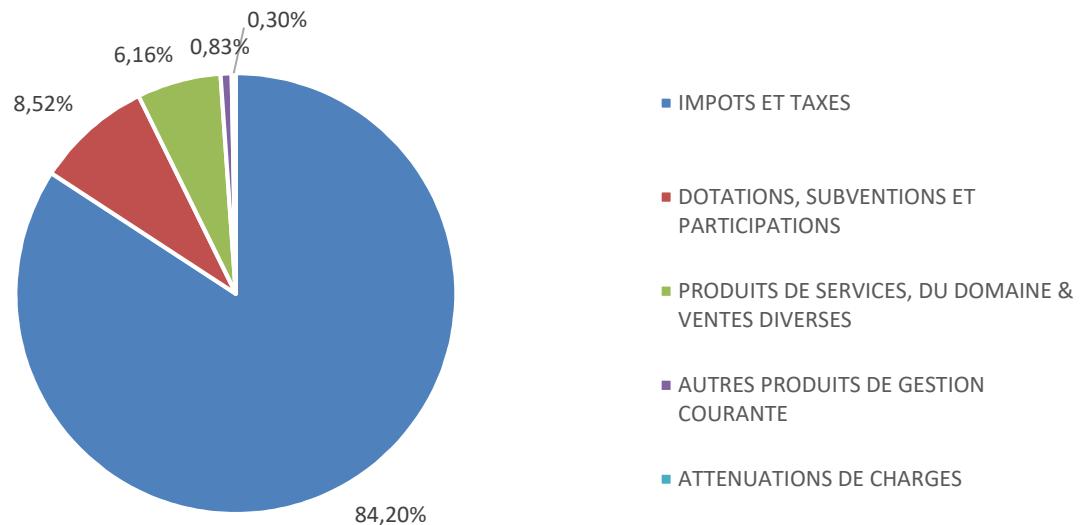
c) Les charges exceptionnelles

Avec le changement de nomenclature comptable, parmi les charges exceptionnelles, on retrouve une provision pour les titres annulés sur exercices antérieurs pour le cas où une régularisation comptable serait demandée.

B. L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

16 886 000 €



1. Les recettes de gestion

a) Les produits des services

Les produits des services regroupent les recettes des usagers des différents services proposés sur la commune mais aussi la mise à disposition de personnel à d'autres collectivités. Elles sont en baisse (-2.07%). Cette variation provient de la baisse de la mise à disposition du personnel aux budgets annexes, et du réajustement de l'estimation sur la prestation du restaurant scolaire et périscolaire par rapport à ce qui a été réalisé en 2025.

Parmi ces recettes, les plus importantes sont les prestations de restauration scolaire et des activités périscolaires (400 000 €), les frais de garde pour nos structures d'accueil de jeunes enfants (223 000 €), les redevances d'occupation du domaine public (97 000 €), la refacturation à la résidence des Arcades de la préparation des repas de son restaurant (51 000 €), les concessions au cimetière (21 000 €) ou encore les recettes de la médiathèque (17 400 €). A cela s'ajoute la mise à disposition du personnel refacturée aux budgets annexes pour 86 500 €.

b) Impôts et taxes

La commune maintient ses taux communaux de taxe foncière pour l'année 2026. La hausse des

recettes fiscales est donc liée à une hausse des bases de la fiscalité directe locale qui peut être soit physique (plus de logements sur la commune), soit mécanique en se basant sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

L'attribution de compensation versée par la CCVG reste stable, tout comme la dotation de solidarité.

c) Dotations, subventions et participations

Les dotations perçues diminuent de - 6.5 %. Les principales dotations sont les versements de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention territoriale globale. Pour mémoire, elle finance les structures petite enfance, les actions liées au handicap, l'accueil sur les temps périscolaires...

En 2014, la commune percevait 1 360 380 € au titre de la dotation globale de fonctionnement. Ce montant a fortement diminué au fil des années. Alors que l'on prévoyait en 2024 le maintien d'une DGF de 185 000 €, la commune n'a finalement perçu que 80 000 € en 2025. À partir de 2026, il est projeté de ne plus percevoir de DGF.

Depuis 2018, l'Etat rembourse aux communes la TVA versée sur les dépenses d'entretien de

bâtement intégrées en fonctionnement. Il s'agit du fonds de compensation de TVA perçu jusqu'à présent uniquement au titre des dépenses réalisées en investissement. Le projet de loi de finances de 2026 met fin à ce remboursement.

d) Autres produits de gestion courante

Cette catégorie de recettes regroupe les recettes des revenus des immeubles. Cela concerne les logements communaux mais aussi la location de structures comme les gymnases et salles communales. Cette recette reste stable par rapport à 2025.

2. Les autres recettes

Il s'agit des atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance perçus par la commune en cas d'arrêt pour accident du travail, maladie professionnelle ou longue maladie. La somme inscrite de 50 000 € correspond à une enveloppe prévisionnelle selon les réalisations des années précédentes.

II. La section d'investissement

A. Les principales dépenses réelles d'investissement

MVT	TYPE	OPERATION	Montant de l'inscription
= REEL	= EN PHASE ETUDE	EXTENSION BRISPORT	55 000
		ETUDES D'URBANISME : AMO TERRAIN DU GAREL	30 000
		ETUDES CULTURELLES	25 000
		ECONOMIE ENERGIE - ETUDES DIVERSES	3 000
	Total EN PHASE ETUDE		113 000
	= ENGAGEES EN 2026	ECONOMIE ENERGIE - RENOVATION HDV	1 505 000
		SUBVENTIONS EAUX PLUVIALES	1 020 000
		VEGETALISATION COURS - LASSAGNE ET CARTIER	694 000
		ECONOMIE ENERGIE - RENOVATION SALLE DU GARON	385 000
		CONFORTÉTÉ ECOLES	93 500
		VIDEOPROTECTION	65 000
		ACQUISITION FONCIERE DU PELOUX	45 000
		AVANCE FORFAITAIRE MARCHE	30 000
		TERRAINS DE SPORTS DIVERS	20 000
		PROPRETE URBAINE	18 300
		PLAINE DES SPORTS - AMENAGEMENT RVE GAUCHE	16 000
		ACCESSIBILITE HANDICAP	13 000
		DEFENSE INCENDIE	10 000
		TRAVAUX EGLISE	10 000
		ALIGNEMENT	5 000
		PLAN LOCAL URBANISME	5 000
	Total ENGAGEES EN 2026		3 934 800
	= RECURRENTES	ENTRETIEN BATIMENTS	325 100
		MATERIEL / MOBILIER / SIGNALTIQUE	244 950
		VEHICULES	131 000
		INFORMATIQUE	76 000
		ESPACES VERTS	24 150
		ECLAIRAGE PUBLIC	21 000
		DIVERS	21 000
		ENTRETIEN PARKING ET VOIRIE	15 000
		FRAIS INSERTION MARCHE	5 000
		SUBVENTIONS EQUIPEMENT	5 000
	Total RECURRENTES		868 200
	Total REEL		4 916 000

B. Les principales recettes réelles d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Montant
CESSIONS	2 120 000
AUTOFINANCEMENT	1 761 000
FCTVA	590 000
SUBVENTIONS	200 000
AMENDES DE POLICE	180 000
TAXES D'AMENAGEMENT	150 000
CAUTION	2 000
Total général	5 003 000

1. Les cessions

La Ville va vendre le terrain de la future déchetterie pour 1 026 000 €, les habitations de l'immeuble Jean Moulin pour 900 000 €, un terrain du côté des Pérouses pour 170 000 € ainsi que diverses petites cessions pour 24 000 €.

2. La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est perçue par les communes lors d'une construction nouvelle (y compris les extensions de bâtiments existants) ; sur la commune, elle est estimée pour l'année 2026 à 150 000 €.

3. FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Le taux est égal à 16.40 % du montant TTC de la dépense pour 2025 et devrait rester stable pour 2026, et, la somme est versée avec un décalage de deux ans. La Ville doit percevoir en 2026 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2024 à hauteur de 590 000 €.

L'emprunt d'équilibre du budget 2026 s'élève à 906 000 €.

4. Les subventions

Pour 2026, la collectivité va déposer différents dossiers de demande de subventions. Il est espéré un minimum de 200 000 € de subventions.

5. Le produit des amendes de police

Les amendes de police perçues par l'Etat sur le territoire sont reversées à la commune. Elles sont estimées à 180 000 € pour 2026, soit le même montant qu'en 2025.

III. La dette

La commune détient au 1^{er} janvier 2026 :

- 4 prêts à taux fixe variant de 1,10% sur 20 ans à 4,85% sur 15 ans
- 2 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 7 177 223.23 €, soit 574 € par habitant pour une population de 12 498 habitants, hors population comptée à part (contre 619 € en 2024).

Le montant des intérêts remboursés en 2026 est estimé à 122 000 €.

